

**2023 DSOL 52 DAC** : Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Mois Parisien du Handicap offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés. Se rencontrer, échanger, se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence. Au-delà du travail quotidien accompli dans les arrondissements parisiens, par les mairies, les associations, les conseils locaux du handicap, les établissements médico-sociaux, culturels ou scolaires et bien d'autres acteurs locaux, des temps forts permettent dans l'année d'affirmer cet objectif.

Depuis 2009, la Ville de Paris, a ainsi initié le « Mois Extra Ordinaire du handicap » pour promouvoir, autour d'évènements festifs, de conférences ou de débats, l'apport des Parisiennes et Parisiens en situation de handicap à la vie de la Cité. En 2018, le Mois-Extraordinaire changeait de nom, pour devenir le Mois Parisien du Handicap. Ce changement s'est fait dans une volonté de lisibilité et d'une nouvelle dynamique pour le handicap dans Paris.

La 14e édition du Mois Parisien du Handicap se tiendra durant tout le mois de juin 2023. Cette nouvelle édition proposera de mettre en valeur les actions artistiques, culturelles, de loisirs, ou de sensibilisation, organisées par les partenaires, au travers de nombreux événements participatifs et accessibles. Le sport, à un an des Jeux Olympiques et Paralympiques, sera tout particulièrement mis à l'honneur, avec, en point d'orgue, la Journée olympique et paralympique du 23 juin, qui sera l'occasion de faire découvrir différents handisports et sports adaptés.

Le présent projet de délibération propose d'attribuer une subvention à l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap, porté par l'association AD'REV. Les financements des autres actions associatives organisées dans le cadre de l'événement feront l'objet d'un projet de délibération ultérieur.

L'association **AD'REV**, a pour objet de créer et diffuser des projets artistiques, notamment chorégraphiques, et des événements culturels. La compagnie de l'association intitulée « La Halte-garderie », est une compagnie de danse dirigée par Johan Amselem. A travers ses créations avec professionnels et amateurs, ses projets participatifs intergénérationnels, ses actions artistiques dans des établissements médico-sociaux ou scolaires, la compagnie cherche à valoriser les singularités et à créer du lien.

Depuis 2019, « le bal arrangé », porté par l'association AD'REV, et sa Compagnie La Halte-Garderie (LHG), est l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap.

Ce dispositif de bal participatif utilise des procédés de création avec des amateurs afin de proposer un événement inclusif, ouvert à toutes et tous. La compagnie propose à des danseurs professionnels et à des amateurs de se rencontrer le temps d'une expérience chorégraphique. Pour cela, elle met en place des ateliers préparatoires avec ses partenaires (structures médico-sociales, culturelles...) pour proposer une initiation à la danse contemporaine et préparer les participants à devenir les complices de ces aventures chorégraphiques. Le bal inclusif vise à donner une place centrale aux personnes en situation de handicap, à favoriser les rencontres et les échanges entre des personnes aux quotidiens éloignés, et à provoquer une inclusion inversée dans le sens où les personnes en situation de handicap mènent la danse et incluent à leur bal le public non initié.

En 2022, le Bal arrangé a réussi à rassembler 150 « complices », danseurs amateurs, dont la moitié en situation de handicap.

En 2023, AD'REV a encore étendu son réseau de structures partenaires pour l'organisation d'ateliers préparatoires et l'implication d'un nombre toujours plus grand de complices. L'événement rassemble plus de 25 partenaires cette année. Au total, 52 ateliers, dont 40 en direction des personnes en situation de handicap, sont organisés de mars à juin, avec les résidents et usagers des structures partenaires.

13 structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap, dans 8 arrondissements différents, sont partenaires de l'évènement : Maison d'Accueil Spécialisée Les deux Marronniers (10e), Centre d'Accueil de Jour Médicalisé La Note Bleue et Foyer Louise Dumonteil (12e) ; Foyers d'Accueil Médicalisé Sainte-Geneviève et Résidence du Maine (14e) ; Foyers de la Fondation Saint Jean de Dieu et de l'association Les jours heureux (15e) ; Foyer d'Accueil Médicalisé Batignolles (17e) ; Centre d'Accueil de Jour de L'ADAPT (18e) ; Foyers des associations Cap'devant et Entraide Union, Centre d'accueil de jour Suzanne Ausseguel (19e) ; Foyer d'accueil médicalisé Maraîchers (20e).

L'association a également noué des partenariats, notamment pour l'accueil d'ateliers avec les Mairies de Paris Centre, du 19e et du 20e ; des Centre Paris Anim', des centres sociaux, des conservatoires, le

Centquatre, le Pavillon Carré de Baudouin et l'Orchestre de Chambre de Paris.

Cette année, le bal arrangé aura lieu Quai de Seine, au bassin de la Villette dans le 19e le samedi 8 juillet. Il viendra clôturer le Mois Parisien du Handicap 2023.

Par ailleurs, l'association souhaite organiser 3 bals de quartier en juin dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, qui participe activement à la dynamique du Mois Parisien du Handicap, je vous propose de signer une convention avec l'association AD'REV pour l'attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros, soit 10 000 euros au titre du handicap et 10 000 euros au titre de la culture (développement des publics).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**